



Relevé de conclusions

Conseil de quartier Clou Bouchet

Jeudi 12 novembre 2015 – 20h00

Centre Socioculturel de Part et d'Autre

Direction des Vies Participatives

Rédaction : MM

Co-Présidents : Guillaume JUIN (Co-Président élu), Paul GUIONNET (Co-Président habitant).

Élus : Anne-Lydie HOLTZ (Adjointe au Maire), Jacques ARTHUR (Conseiller municipal), Agnès JARRY (Conseillère départementale et municipale).

Membres : Edwige BROCHAND, Marc BROCHAND, Anne-Marie CHABOT, Patrick COMPAIN, Angéline COURTAUD, Danielle DOUIT, Mireille FORSTIN, Mélodie FRANCHETEAU, Michel FRANCHETEAU, Marlène GUÉRIN (AVEC), Annie LIEBOT, Serge LOISEAU, Nathalie MONVOISIN (AVEC), Jean-Baptiste MOTTET, Martine MOUCHARD, Aline SAINVET, Catherine SENÉ, Françoise VALET.

+ Thierry POIRIER et Marie-Claude CHEVALLIER (Fédération des malades et handicapés).

Excusés : Marie-Chantal GARENNE (Conseillère municipale), Josiane MÉTAYER (Conseillère municipale), Anne-Marie BODIN (CSF), Jean-Claude BUISSON, Brice KOHLER, Gérard MASSIAS.

Agents municipaux : Marc MONNERIE (service Vie participative), Odile LOUICELLIER (Mairie de quartier).

Public : 30 personnes.

Ordre du jour du Conseil de quartier :

1. Point « tranquillité publique » sur le quartier,
2. Information sur les travaux en cours,
3. Fédération des malades handicapés (FMH) des Deux-Sèvres : organisation d'un marché de Noël,
4. Dénomination des salles du CSC DPA aux noms de Monique Massias et Odette Bodin,
5. Autres points,
6. Debrief de l'assemblée interquartiers du mardi 06/10/15.

G.JUIN (Co-Président élu du quartier) ouvre la séance et remercie les conseillers de quartier et le public, nombreux, d'être présents. P.GUIONNET (Co-Président habitant) présente l'ordre du jour.

1. Point « tranquillité publique » sur le quartier

Les Co-Présidents remercient J.ARTHUR, Conseiller municipal en charge de la sécurité et de la prévention, d'être là ce soir pour échanger avec les habitants sur cette thématique.

J.ARTHUR remercie les co-présidents du conseil de quartier pour l'invitation et indique aux participants qu'il est présent pour dresser une carte du climat actuel du quartier. Ce temps d'échanges durera environ 30 mn et sera suivi des autres points à l'ordre du jour du conseil. Le conseiller municipal précise tout

d'abord que Le Maire de Niort, lui-même et l'ensemble des élus sont à l'écoute sur le sujet prépondérant de la tranquillité publique, notamment sur le Clou Bouchet. Il indique que Le Maire de Niort suit en direct les dossiers qui sont liés à ce sujet avec lui et travaille conjointement avec Le Préfet des Deux-Sèvres et la Police nationale. Le trafic de stupéfiants sur le Clou Bouchet est une réalité, il ne sert à rien de cacher ce constat. D'autres faits d'insécurité sont constatés. Cependant, J.ARTHUR souhaite rassurer les habitants sur le fait que les agents des Polices municipale et nationale travaillent au quotidien pour endiguer ce phénomène. A ce titre, il est important de rappeler quelques chiffres. Depuis le début de l'année 2015, plus de 100 interpellations ont été réalisées sur le Clou Bouchet pour 6 arrestations. Ce travail de longue haleine est fastidieux mais porte ses fruits. A ce titre, il faut rappeler qu'un individu a été arrêté ces dernières semaines avec 70 barrettes de cannabis. Il est passé en comparution immédiate au tribunal et a été condamné d'un an de prison ferme. Lorsque les faits sont avérés (avec saisies importantes), le travail entre les équipes de police et la justice est activé et réactif. Les sanctions sont alors lourdes et effectives.

Ainsi, même si toutes les interventions ne se voient pas pour les habitants, les choses bougent et avancent. La police ne relâche pas la pression sur les individus impliqués dans les trafics de drogue. En parallèle du travail d'interpellations, des enquêtes plus poussées sont menées sur le réseau de stupéfiants actif sur le quartier. J.ARTHUR rappelle que le groupe suivi n'est composé que d'une vingtaine d'individus. Malheureusement, cela suffit pour poser des problèmes importants sur le quartier. Le travail des effectifs de police n'est pas simple. A ce titre, la soirée du 31 octobre (Halloween) avec le guet-apens subi par les policiers nationaux en est un exemple notoire.

Les interpellations et la répression sont nécessaires mais un travail de prévention doit également être mené. A ce titre, le conseiller municipal insiste sur le travail de prévention urbaine réalisé par les policiers municipaux, le rôle de la médiation sociale est également important en amont. L'installation de caméras de vidéo-protection en centre-ville vise aussi à lutter contre le développement de ce réseau de stupéfiants. En outre, le conseil départemental prévoit la création de postes d'éducateurs de rue pour agir en prévention auprès des jeunes du quartier afin qu'ils ne soient pas attirés vers des agissements déviants. Enfin, le rôle clé du Centre Socioculturel est bien entendu à mettre aussi en avant avec sa connaissance fine du quartier et sa mission de tisser du lien social entre les habitants.

Pour conclure son propos, J.ARTHUR exprime sa volonté d'être à l'écoute des besoins, de se déplacer sur les différents sites et d'informer au mieux les habitants sur le travail mené. Les riverains et acteurs du quartier peuvent le contacter pour effectuer des signalements qui pourraient aider au travail de la police. Bien entendu, ces signalements resteront strictement anonymes. Si des rencontres sont nécessaires avec l' élu, ils peuvent être réalisés hors du quartier (hôtel de ville par exemple). Toute information est utile et contribuera au travail de la police. La situation est ce qu'elle est et il s'agit d'y faire face ensemble.

Questions posées par les conseillers de quartier et le public :

Est-il envisageable d'installer des caméras dans le quartier ?

Les élus n'y sont pas forcément défavorables. G.JUIN, co-président élu, indique que certains sites du quartier sont connus pour être sensibles (dont des halls d'immeuble). A ce titre, la réflexion n'est pas fermée et l'installation de 3 ou 4 caméras dans le quartier du Clou Bouchet pourrait s'envisager.

Un conseiller de quartier souhaite s'exprimer au nom du conseil pour apporter le soutien de l'instance aux trois policiers qui ont été victimes du guet-apens du 31/10/15. Les habitants savent combien est difficile la mission au quotidien des policiers et ces agents doivent savoir que les habitants les soutiennent.

Le message sera transmis aux agents en question. Les habitants et conseillers de quartier sont remerciés. Le travail doit être collectif entre la population et les pouvoirs publics.

Le trafic de stupéfiants est une réalité sur le quartier, notamment sur un site avéré et connu. Néanmoins, d'autres actes d'incivilité sont commis dont ceux liés aux deux-roues dans l'allée Paul Poiradeau (vitesse, bruit, absence de casques...).

En effet, le trafic de stupéfiants n'est pas l'unique point de blocage. Pour les autres actes d'incivilités, des actions sont menées dans le cadre de la Gestion Urbaine de Proximité (GUP) appliquée sur le quartier prioritaire. Ainsi, des interventions ont été menées sur les espaces publics (barrières, espaces verts, propreté...) et la tranquillité publique. Il est vrai que la problématique des deux-roues est prégnante sur le Clou Bouchet, notamment sur l'allée Paul Poiradeau et les porches attenants. Lors des passages de police, il est aisé pour les deux-roues de « s'échapper » par les différents accès de cette allée non accessibles aux voitures et ainsi d'éviter le contrôle de police. Les habitants doivent avoir le réflexe de prévenir la Police nationale dans ces cas-là en composant le 17. Des interventions rapides seront effectuées tout en sachant que l'on évite les « courses poursuites » (trop de risques pour la Police nationale en cas de chute d'un individu). Des contrôles d'identification sur les deux-roues peuvent en revanche être menés dans la foulée.

Le commissariat du Clou Bouchet est souvent fermé ?

Le commissariat du Clou Bouchet est un local sensible dans le quartier. Les mesures de sécurité sont donc nécessaires au niveau de l'accueil. C'est la raison pour laquelle le public qui se déplace est identifié avant de pouvoir rentrer. Il arrive également que les agents du Clou Bouchet (une petite équipe il faut le rappeler) soit sur le terrain. A ce moment-là, un message est apposé sur la porte d'entrée avec le numéro de portable de l'équipe d'intervention pour que l'on puisse joindre les agents. Des travaux vont être menés prochainement sur le commissariat de police du Clou Bouchet. Ce qui devrait participer à un meilleur accueil du public.

2. Information sur les travaux en cours

Espace 12/22 Sellier

Le projet d'aménagement (fermeture physique de l'espace, reprise des pieds d'immeubles, destruction de la structure béton, pose de mobilier urbain...) est rappelé. Confirmation de l'abattage des deux peupliers massifs vieillissants situés devant le n°12 rue Henri Sellier. Grâce à cette intervention, le trottoir de la rue Bonnevey pourra être repris dans un second temps. Concertation menée courant 2015 avec notamment réunion avec les riverains le 7 juillet 2015. Les travaux vont être menés début 2016.

Résidences « Angélique »

M. MONNERIE revient sur le dispositif mis en place sur ce secteur particulier du quartier. Au cours de l'assemblée de quartier du Clou Bouchet, qui s'est tenue le jeudi 11 juin 2015 en présence du Maire, plusieurs questions ont été posées concernant les résidences Angélique et le parc central. Par ailleurs, les élus ont reçu plusieurs courriers et doléances pour ce secteur fin 2014/année 2015. Afin d'être pragmatique, il a été proposé de réunir sur site les parties prenantes : les trois représentants des résidences, les co-présidents du conseil de quartier, les élus référents (Michel PAILLEY, Anne-Lydie HOLTZ) et Marc MONNERIE au nom des services. Pour ce faire, un mini-diagnostic terrain est organisé tous les 6 mois afin de trouver des solutions partagées et concrètes aux demandes soulevées. Les doléances individuelles devront désormais être adressées aux représentants des conseils de syndics qui les feront remonter lors des visites terrain. Les courriers adressés au Maire recevront des réponses en ce sens.

Une première visite sur site s'est tenue début juillet et une seconde est programmée mi-décembre. Des interventions ont déjà été menées : espaces verts/massifs, espaces verts/élagage, déplacement du point d'apport volontaire et ajout d'un conteneur jaune, reprise marquage, installation de deux canipoches, pose d'un banc sur l'allée piétonne qui rejoint Angélique 1, installation d'une rampe au niveau de l'escalier en face du cabinet de médecins, remplacement du candélabre devant Angélique 2... Des membres du public souhaitent également mettre en évidence le fait que des individus s'installent de manière durable quasi quotidiennement et s'alcoolisent, en pied d'immeuble d'Angélique 2.

Réhabilitation Habitat Sud Deux-Sèvres Cugnot/Galilée/Siegfried

Opération d'envergure menée par le bailleur Habitat Sud Deux-Sèvres, dans le cadre de son plan stratégique de patrimoine, avec réhabilitation menée actuellement sur le 1/7 Siegfried, le 2/18 Galilée, le 24/28 Cugnot et le 12/18 Bonnevey. Au total, ce sont plus de 180 logements qui vont voir leur potentiel énergétique s'améliorer (balcons, isolation thermique...). Cette réhabilitation va durer 16 mois en tout : été 2015 à fin 2016. L'impact est donc important sur les espaces publics et le quotidien des habitants. Cette coordination à mener entre réhabilitation de logements, garantie assurée des continuités piétonnes et

maintien en qualité des espaces publics relève de la GUP. Les habitants et conseillers de quartier ont un rôle à jouer par le signalement des difficultés rencontrées auprès du coordinateur du conseil de quartier (M.MONNERIE). Pour conclure, il est rappelé que le bailleur Habitat Sud Deux-Sèvres mène son plan stratégique de patrimoine sur les 5/6 ans à venir afin de réhabiliter l'ensemble de son parc situé sur les quartiers prioritaires. Ce rythme soutenu de réhabilitation est une dynamique positive pour le quartier.

Rue Bonnevey (ligne droite entre le fast food et l'église)

Une étude est en cours pour traiter au mieux le stationnement entre le fast-food et l'église. Le but est d'empêcher physiquement les voitures de se garer sur les trottoirs afin de garantir une continuité de cheminement pour les piétons. Cette demande a été émise par le conseil de quartier il y a plusieurs années. Le stationnement « sauvage » sur le quartier du Clou Bouchet reste marginal excepté, assez bizarrement, sur cette portion de rue. Si le trottoir est relativement large côté 11 à 19 Bonnevey, ce n'est pas le cas côté 2 à 8 Bonnevey. Sur cette section précisément, une file de voitures se gare sur le trottoir et empêche tout cheminement piéton alors que du stationnement sur voie est marqué à proximité immédiate et reste vide. L'incivilité est donc avérée. Il est proposé d'étudier la mise en place de barrières sur cette portion bien identifiée. Un point sera fait lors du prochain conseil de quartier.

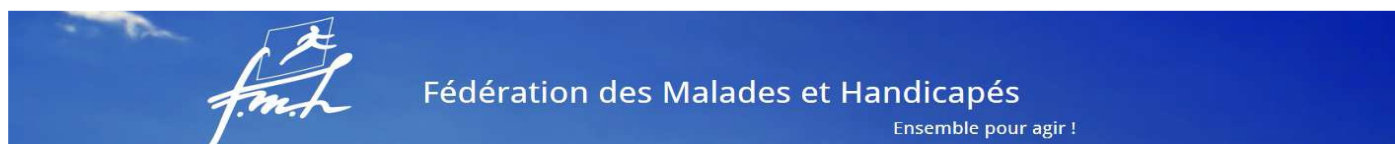


Abattage des peupliers

Opération d'envergure d'abattage de peupliers menée fin 2015 sur Niort à cause du ganoderme (un champignon qui fragilise cette essence et fait pourrir le tronc). Risque important de chute des peupliers. Le Clou Bouchet est un quartier ciblé en priorité en raison de la présence en nombre des peupliers et de la proximité immédiate des bâtiments collectifs. Sur ce quartier, 46 abattages sont prévus en cette fin d'année. Un budget de 50 000€ est dédié à cette opération sur le Clou Bouchet. Les deux peupliers du 12/22 Sellier sont traités dans le cadre du projet du conseil de quartier et non dans ce listing de 46.

Des replantations sont prévues en 2016. Un budget de 150 000€ est sollicité sur le budget municipal. Pas d'essences de retenues pour l'instant. Un travail pourra être mené avec les conseillers de quartier et notamment la commission « cadre de vie ». Les arbres replantés seront de bonne facture (taille 3, 4, 5 m).

3. Fédération des malades handicapés des Deux-Sèvres : organisation d'un marché de Noël



Les Co-Présidents du conseil de quartier remercient les représentants de la FMH d'être présents ce soir. Le président de la FMH 79 prend la parole et indique que l'association est basée dans le quartier, à la maison des associations. Association loi 1901 reconnue d'intérêt général, la Fédération des Malades et Handicapés intervient au service des plus fragiles depuis 1945.

La FMH représente les personnes malades et handicapées auprès des grandes instances nationales. Elle siège notamment à la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), et dans les communes (CCAS). Elle fait aussi partie de nombreuses commissions communales d'accessibilité. Parallèlement à sa lutte au niveau national pour la promotion d'une politique de santé adaptée, la FMH, au travers des différentes activités de ses Unions Locales et Départementales, se mobilise pour combattre les problèmes sociaux engendrés par la maladie et le handicap et permet aux personnes malades et handicapées ayant de faibles revenus, de bénéficier d'un accompagnement personnalisé dans leurs démarches administratives et juridiques, afin de leur permettre de faire valoir leurs droits.

Les représentants de la FMH des Deux-Sèvres indiquent qu'ils travaillent avec des acteurs connus du quartier : les associations des parents d'élèves, l'association Vivre Ensemble au Clou Bouchet (AVEC), Unicité, le CSC... Se présenter auprès du conseil de quartier est important pour créer un nouveau lien. T. POIRIER (président FMH 79) précise que la fédération organise un marché de Noël sur le parvis de Carrefour le samedi 12 décembre matin. Présence de structures gonflables pour les enfants et pot offert à 12h30, le tout dans une ambiance chaleureuse. Pour monter cet événement, la FMH recherche des bénévoles. Les bonnes volontés sont donc les bienvenues que ce soit pour le marché du samedi 12/12 ou bien pour s'impliquer au sein de la fédération, auprès des personnes malades et handicapées.

4. Dénomination des salles du Centre Socioculturel De Part et d'Autre

Pour rappel :

- Passage de la commission de sécurité au sein du CSC De Part et d'Autre début 2015 et demande de dénommer les deux salles rénovées suite aux travaux du Projet de Rénovation Urbaine et Sociale (PRUS) afin de faciliter l'intervention des secours si besoin,
- Parallèlement, volonté des conseillers de quartier du Clou Bouchet de rendre hommage à deux habitantes du quartier décédées ces dernières années : Odette BODIN et Monique MASSIAS. Ces deux femmes étaient des modèles d'engagement et d'altruisme. Elles ont œuvré 40 ans chacune pour le Clou Bouchet et ses habitants. Proposition de dénommer la grande salle du CSC « salle Monique Massias » et la petite salle du CSC « salle Odette Bodin ».

M.MONNERIE (Ville de Niort) indique que la proposition du conseil de quartier a été portée aux élus. Celle-ci a été retenue et officialisée par le Maire au cours de l'assemblée de quartier de juin. Des étapes administratives sont désormais à engager. Elles sont détaillées ci-dessous :

1. Passage en commission de dénomination, qui regroupe élus et services de la Ville, courant novembre,
2. Délibération proposée au vote du conseil municipal mi-décembre,
3. Inauguration officielle début 2016.

Les conseillers de quartier sont heureux de ce dénouement positif. L'inauguration début 2016 sera un moment émouvant auxquels les amis, familles, connaissances seront fiers de participer.

> NB après le conseil de quartier : l'inauguration devrait se tenir mi-février.

Des questions sont posées concernant les salles du CSC de Part et d'Autre.

Les salles passent-elles bien sous gestion de la Ville de Niort à compter du 1^{er} janvier 2016 ?

Oui, ce sera la Direction Patrimoine/Moyens qui gèrera les réservations de salles.

Pourquoi ?

Volonté d'apporter de la lisibilité sur les créneaux de salles retenus et sur les prêts de clés. Les salles du Clou Bouchet, refaites, ont un fort potentiel. La Ville de Niort souhaite rentabiliser les investissements réalisés sur ce site. En outre, les fluides seront désormais pris en charge par la collectivité. Ce qui est dans l'intérêt du Centre Socioculturel.

Les prix de location vont-ils augmenter ?

Pas d'augmentation prévue. Les tarifs de location qui s'appliqueront resteront les mêmes (notamment à destination des associations).

5. Autres points

Optimisation des points d'apport volontaire (PAV) sur le quartier

Demande de la régie des Déchets ménagers de la Communauté d'Agglomération du Niortais. Beaucoup de PAV sur le quartier et qui ont bougé pendant les travaux du PRUS. Le tonnage global est faible sur la Tour Chabot-Gavacherie et le Clou Bouchet. L'idée est d'optimiser les sites et ainsi de réduire le nombre de PAV. Plusieurs avantages : moins de dépôts sauvages en pied de PAV, moins de tournées pour les services de la CAN, un impact visuel moins marqué sur le quartier... Quelques points sont cependant enterrés et aucune action ne sera possible de ce côté-là. M.MONNERIE (Ville de Niort) a en sa possession les données de tonnage collecté par PAV mais aussi par conteneur. Une visite terrain sera organisée début 2016 avec la commission « cadre de vie », les Co-Présidents et M.MONNERIE.

Journal « Mon quartier »

Il manque clairement de bénévoles pour animer et contribuer à l'élaboration de ce formidable outil de lien sur le quartier. Le journal « Mon quartier » est réalisé par et pour les habitants. À ce titre, sans habitants qui proposent des contenus d'articles, l'outil n'a plus de raison d'être. Or aujourd'hui, et alors que les financements du dispositif sont validés du côté des partenaires locaux, c'est sur la mobilisation que le bât blesse. Il est rappelé que les habitants peuvent contribuer à distance, sans se déplacer et que donner une idée d'article est déjà beaucoup (ex. : un article sur le conseil de quartier du Clou Bouchet !). Chacun(e) n'est pas obligé de rédiger. Le journal « Mon quartier » est un outil souple... qu'il faut faire vivre.

Conseil citoyen Clou Bouchet/Tour Chabot-Gavacherie

Le 6 juillet 2015, la CAN a signé le nouveau contrat de ville pour les années 2015-2020. Dans l'agglomération, 3 quartiers prioritaires ont été ciblés à partir des critères fixés par la nouvelle géographie prioritaire : le Pontreau/colline Saint André (1 600 hab.), le Clou-Bouchet (2 700 hab.) et la Tour Chabot-Gavacherie (1 200 hab.). Le contrat de ville repose sur trois piliers : développement de l'activité économique et emploi, cohésion sociale (santé, parentalité...) et cadre de vie/renouvellement urbain.



Pour mener à bien le travail de co-construction sur ces territoires, la Loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine impose la création d'instances de participation appelées conseils citoyens. Sur notre territoire, deux conseils citoyens vont être créés : Clou Bouchet/Tour Chabot-Gavacherie et Pontreau/Colline Saint André. Ces deux instances seront composées à parité de femmes/hommes et d'habitants/acteurs socio-économiques (associations, commerçants, entreprises...). Les réunions de constitution des deux conseils citoyens sont fixées les 02/12 et 10/12. La date limite d'inscription pour les habitants et acteurs du quartier est fixée au dimanche 20 décembre.

Lien vers deux vidéos pour tout comprendre en quelques minutes :

<https://www.youtube.com/watch?v=ihFPOdHVDBo> (le contrat de ville, c'est quoi ?)

<http://www.ville.gouv.fr/?les-conseils-citoyens> (le conseil citoyen, c'est quoi ?)

Une nécessaire articulation sera à trouver entre conseil de quartier et conseil citoyen. C'est pourquoi le co-président habitant du conseil de quartier siégera au conseil citoyen au nom de ce dernier (au même titre qu'un représentant d'association). Enfin, il est rappelé qu'un diagnostic en marchant est prévu le vendredi 11/12 matin sur le Clou Bouchet et que celui de la Tour Chabot-Gavacherie sera organisé début 2016.

Dates des prochaines réunions

Commission « vie de quartier » : réunion le 2^{ème} mardi de chaque mois – 18h - Référent : Serge Loiseau.

Commission « cadre de vie » : réunion 3^{ème} mardi de chaque mois – 18h - Référent : Patrick Compain.

NB : Un rappel sera fait chaque début de mois à l'ensemble des conseillers de quartier.

Conseil de quartier : prochaine séance le jeudi 24/03 – 20h – CSC DPA / « salle Monique Massias ».

6. Debrief de l'assemblée interquartiers du mardi 06/10/15.

Les conseillers de quartier mettent en avant l'échelle « quartier » qui est importante pour eux car c'est un périmètre de proximité. Pour les conseillers, c'est l'espace de discussion, d'écoute et de dialogue.

Volonté affichée d'aller vers les habitants du quartier et de ne pas rester sur de l'entre-soi au sein du conseil de quartier. A ce titre, le conseil de quartier et ses membres doivent être mieux identifiés par les habitants du quartier. Plusieurs actions sont possibles pour atteindre cet objectif :

- Affichage systématique des Infos-Quartiers format A3 annonçant la date/lieu/horaire du conseil de quartier dans les 250 halls du quartier quelques jours avant la réunion. On le voit ce soir, ça marche !
- Création d'un document avec mention des noms des conseillers de quartier, des noms/horaires/lieux de rendez-vous des deux commissions (2^{ème} mardi de chaque mois pour la commission « animation et vie de quartier » / 3^{ème} mardi de chaque mois pour la commission « espaces publics et cadre de vie »). Affichage de ce document dans les accueils de la mairie de quartier et du CSC DPA.
- Enquête en micro-trottoir dans le quartier pour faire connaître le CQ et aider au bouche à oreille.

Les problématiques de gestion de proximité sont importantes mais ont tendance à « polluer » les séances du conseil de quartier. Volonté d'anticiper ces doléances en amont des séances plénières. A ce titre, il est demandé des mini diagnostics en marchant avec la commission « cadre de vie ». Par exemple, il serait intéressant de mener cette démarche sur la partie Nord du quartier : rues Caillié, Fontaine, Équarts, Ravel...

Demande d'avoir des chevalets nominatifs à disposition sur les futures séances.

Fin de la réunion à 22h30